

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations de Formation Professionnelle Continue

Organisme de formation :	CGE FORMATIONS
Siège social :	1 rue Alfred Lebidon, 94600 Choisy-le-Roi, France
SIRET :	98499062200016
Déclaration d'activité :	Enregistré sous le numéro [N° Déclaration d'activité à compléter] auprès du Préfet de région d'Île-de-France 11941240594
Contact / DPO :	Christophe GENESTE — cgeformations@gmail.com

Article 1 – Définitions

Les termes utilisés dans les présentes Conditions Générales de Vente ont la signification suivante :

- **CGE FORMATIONS** : Organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé au 1 rue Alfred Lebidon, 94600 Choisy-le-Roi, prestataire de services de formation continue.
- **Client** : Toute personne physique ou morale (entreprise, particulier, association, établissement public) souscrivant une prestation de formation auprès de CGE FORMATIONS.
- **Prestations** : Ensemble des services dispensés par CGE FORMATIONS, incluant les formations inter-entreprises, intra-entreprise, à distance (e-learning, classe virtuelle) et les accompagnements pédagogiques.

Article 2 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent de plein droit à l'ensemble des offres et prestations de formation proposées par CGE FORMATIONS. Toute commande effectuée implique l'adhésion entière, préalable et sans réserve du Client aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document (notamment les conditions générales d'achat du Client), sauf accord écrit et formel explicite de CGE FORMATIONS.

Article 3 – Commande et inscription

L'inscription devient ferme et définitive à réception par CGE FORMATIONS de l'un des documents suivants, dûment complété et signé par le Client ou son représentant légal :

- **Formation Inter-entreprises** : Le bulletin d'inscription ou devis validé, valant acceptation du programme préétabli.
- **Formation Intra-entreprise** : La proposition commerciale/pédagogique ou la convention de formation signée, valant acceptation des modalités spécifiques d'exécution.

Article 4 – Prérequis et obligations du Client

CGE FORMATIONS spécifie dans ses fiches programmes les compétences et connaissances préalables requises (prérequis) pour suivre les formations dans des conditions optimales.

Il appartient au Client de vérifier scrupuleusement que les participants inscrits satisfont à ces prérequis avant le début du stage. CGE FORMATIONS ne pourra être tenu responsable d'une inadéquation entre la formation dispensée et le niveau initial des participants si ces prérequis n'ont pas été respectés.

Article 5 – Modalités d'exécution des Prestations

Les formations sont dispensées selon les modalités convenues : en présentiel (locaux de CGE FORMATIONS, locaux du Client ou salle louée) ou à distance.

CGE FORMATIONS s'engage à délivrer des prestations conformes aux programmes annoncés, dans le respect des règles professionnelles en vigueur et des exigences de la certification qualité Qualiopi.

Article 6 – Tarifs et conditions de règlement

6.1. Tarification : Les prix sont indiqués en Euros (€) Hors Taxes (HT) et/ou Toutes Taxes Comprises (TTC) sur les devis, propositions et conventions transmis au Client.

6.2. Facturation : Sauf disposition contraire indiquée sur le devis, les factures sont émises à l'issue de la réalisation de la prestation. Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

6.3. Délais et pénalités : Le règlement est exigible à réception de facture ou selon l'échéancier fixé (max. 30 jours). Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. En cas de retard de paiement, des pénalités au taux légal majoré de 10 points de pourcentage s'appliquent de plein droit, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de commerce, art. L. 441-10).

Article 7 – Prise en charge par un organisme tiers (OPCO)

Lorsque la formation est financée par un Opérateur de Compétences (OPCO) ou un autre organisme tiers :

- Il appartient au Client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de sa bonne fin.
- Le Client doit fournir à CGE FORMATIONS l'accord d'analyse et de prise en charge explicite avant la session.

Attention — Responsabilité du paiement :

En cas de refus de prise en charge, d'accord partiel ou de défaut de paiement de l'OPCO/financeur à l'échéance, le Client demeure le seul garant et redevable de l'intégralité du coût de la formation.

Article 8 – Annulation, report et rétractation

Toute demande d'annulation ou de report de la part du Client doit obligatoirement être signifiée par écrit (e-mail ou courrier) à CGE FORMATIONS.

Délai de notification par le Client

Conditions financières applicables

Plus de 15 jours avant le début de la formation	Annulation sans frais. Les sommes versées sont intégralement remboursées.
Entre 15 jours et 7 jours avant le début	50 % du montant total de la formation est facturé à titre d'indemnité forfaitaire.
Moins de 7 jours ou abandon en cours de stage	100 % du montant total de la prestation reste exigible à titre de dédommagement.

Annulation ou report par CGE FORMATIONS : En cas d'annulation ou de report du fait de l'organisme (force majeure, effectif insuffisant), CGE FORMATIONS s'engage à proposer de nouvelles dates ou à rembourser l'intégralité des sommes perçues, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

Article 9 – Propriété intellectuelle et Confidentialité

9.1. Propriété intellectuelle : L'ensemble des supports pédagogiques, méthodes, documents et contenus remis ou rendus accessibles aux participants restent la propriété intellectuelle exclusive de CGE FORMATIONS.

- **Autorisé :** Usage strictly personnel et pédagogique des supports par le participant dans le cadre de sa formation.
- **Interdit :** Toute reproduction, représentation, modification, diffusion ou exploitation commerciale sans l'accord écrit préalable de CGE FORMATIONS.

9.2. Confidentialité : Les parties s'engagent à préserver la confidentialité la plus stricte concernant l'ensemble des informations d'affaires, techniques ou financières échangées durant la prestation.

Article 10 – Protection des données personnelles (RGPD)

Dans le cadre de l'exécution des prestations, CGE FORMATIONS collecte des données à caractère personnel nécessaires au suivi administratif et pédagogique. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, le Client et les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité sur leurs données en contactant : cgeformations@gmail.com.

Article 11 – Attribution de juridiction et droit applicable

Les présentes CGV sont régies et interprétées selon le droit français. Tout litige relatif à leur interprétation, leur validité ou leur exécution qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de CGE FORMATIONS (Tribunal compétent du Val-de-Marne / Créteil).